**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 1 (1909)

Heft: 6

Rubrik: Mouvement syndical international

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

semble avoir la plus grande importance, et ce sont mes forces, ma santé. Elles constituent ma seule fortune et mon seul bien que je puisse ménager. Je me garderai donc de les gaspiller inutilement. Je ne dépenserai journellement de mes forces que ce que les lois naturelles me permettent, sans porter préjudice à ma santé. C'est pour ces raisons-là que nous cherchons à obtenir la diminution des heures de travail et que nous nous opposons à l'exploitation illimitée de nos forces. L'ouvrier qui est partisan de cette théorie, peut-il être considéré comme fainéant? Tout homme sincère doit reconnaître que ce n'est pas le cas.

En quoi consiste, par exemple, le principe du salaire minimum, défendu par nos organisations syndicales et qui est combattu par les entrepreneurs, particulièrement par les petits patrons? Ce n'est autre chose que la dernière limite, en dessous de laquelle ne doit être rétribué aucun travail et à partir de laquelle les ouvriers devront être payés selon leur productivité. Cela ne veut donc pas dire que nous faisons de la propagande pour que l'on travaille lentement. Ce n'est pas renoncer individuellement à toute amélioration de sa position matérielle en faveur de l'ensemble de la classe ouvrière.

L'organe de la Société suisse des arts et métiers ne paraît pas remarquer qu'il se contredit lui-même, en disant pour terminer:

«La revendication de travailler à son aise, c'est-à-dire une diminution consciente de l'intensité du travail, n'a aucun sens, même au point de vue de l'ouvrier. Seul celui qui emploie ses forces assidûment, sans exagérer — et du reste aucun patron raisonnable ne demandera cela — travaille dans son propre intérêt, autant que dans celui des siens et sera un membre utile à la société.»

D'accord! Mais, puisque les patrons irraisonnables sont en majorité, il incombe aux organisations ouvrières de leur apprendre raison. Continuez seulement de raisonner ainsi; de notre côté, nous continuerons le travail d'éducation des ouvriers, peut-être reconnaîtrez-vous aussi pour finir, que, dans votre rôle actuel d'exploiteurs des salariés, vous êtes des gens superflus et qu'il était dommage pour chaque goutte de sueur versée par l'ouvrier pour remplir vos bourses. F. Th.



## Mouvement syndical international.

#### Théories et pratiques du syndicalisme en France.

On sait que les maçons et manœuvres à Paris et aux environs viennent de terminer leur grève — commencée dans le courant du mois d'août — par l'établissement d'un contrat collectif avec l'Association des entrepreneurs.

Par cette grève, qui engloba plus de 15,000 participants, les ouvriers ont, dans une certaine mesure, obtenu satisfaction. Entre autre le tâcheronnage a été, sinon totalement aboli, du moins fortement restreint.

Un des collaborateurs principaux du Réveil, à Genève, sachant mieux ce que les maçons parisiens auraient dû faire pour obtenir gain de cause, saisit l'occasion pour adresser de graves critiques aux personnes qui ont conseillé aux grévistes d'entrer dans la voie des contrats collectifs.

Nous ne savons pas si l'organisation des ouvriers en cause était assez solide pour pouvoir leur assurer le maintien de ce contrat pour toute sa durée et un contrôle assez rigoureux sur tous les chantiers. Sans une organisation sérieuse et solidement constituée, il n'y a pas de contrôle régulier et ainsi il arrive facilement qu'un contrat ne lie en réalité que les ouvriers, tandis que les patrons continuent à faire ce que bon leur semble. Mais nous voulons bien croire que les maçons parisiens et ceux qui sont à la tête de leur organisation, soient assez intelligents pour se rendre compte des mesures nécessaires pour faire profiter les ouvriers en cause des avantages que leur offre le contrat qu'ils viennent d'établir. Sans doute, des contrats ou des conventions établis dans les sphères influencées par le Réveil n'auraient que peu de valeur, l'absence d'organisation rendant impossible le maintien de ce que les ouvriers peuvent obtenir à un moment donné, même sans organisation, par une grève spontanée. Si les maçons parisiens pouvaient seulement maintenir la suppression du tâcheronnage, ce serait déjà un beau progrès et ceux qui les critiquent aujourd'hui dans le Réveil feraient mieux de suivre leur exemple en encouragant.

Les corporations ouvrières du bâtiment à Genève, sur lesquelles ils ne sont pas sans influence à en faire autant, car à Genève le tâcheronnage, ce système raffiné de l'exploitation de l'ouvrier faible par l'ouvrier qualifié, est de coutume dans la plupart des corporations du bâtiment. La suppression du tâcheronnage serait autant une question de principe qu'une revendication d'ordre pratique à poser et à recommander aux ouvriers, puisque c'est un système d'exploitation entre ouvriers et par cela une cause de division profonde et con-

tinuelle.

Toutefois, où le collaborateur du Réveil a raison, c'est quand il trouve que la solution intervenue dans la grève du bâtiment à Paris n'est pas trop en harmonie avec les formes générales du mouvement syndicaliste français.

Voici ce que le camarade André publie à ce sujet dans Le Socialisme.

## LE "BATIMENT" Sa façade et l'intérieur

«Un syndicat ouvrier ne peut agir efficacement que s'il est puissant, et sa puissance est faite d'abord du nombre de ses membres. Lorsqu'un syndicat ne réunit qu'un faible pourcentage des ouvriers de la corporation, il est, quatrevingt-dix-neuf fois sur cent, incapable d'obtenir quoi que ce soit de sérieux et si, une fois, par surprise, il a remporté un avantage, jamais il ne peut le conserver. Pour suppléer au nombre des non-adhérents, ses syndiqués sont réduits à la seule activité qui leur soit permise: l'activité verbale. La logomachie tient lieu de tout, Le « révolutionnarisme » utopique remplace les réalités.

tionnarisme » utopique remplace les réalités.

«Au contraire, dès qu'un syndicat existe autrement que par un timbre à vingt-cinq sous et que par les ordres

du jour tintamaresques que rédigent un secrétaire sans archives et un trésorier sans caisse; dès qu'un syndicat a réuni un nombre respectable d'adhérents, il a beau être catalogué «révolutionnaire» dans les tables confédérales, avoir pour représentants des «syndicalistes libertaires», on le voit entrer dans l'action syndicale normale, c'està-dire agir pour des résultats purement professionnels, en trade-union.

« Aucun exemple de ce revirement n'est plus frappant que celui qui vient de nous être donné par les syndicats du Bâtiment de la Seine. La Fédération du Bâtiment est classée parmi les «révolutionnaires» de la C. G. T.; la Chambre syndicale des maçons de Paris, en particulier, serait, si l'on s'en rapportait aux violences de langage que nous fit entendre son délégué au congrès de Marseille, parmi les plus redoutables des extra-légalistes. Quand les théoriciens du syndicalisme anarchisant veulent nous donner un modèle des beautés de l'action directe, du sabotage, ils nous citent le Bâtiment et, surtout, le Bâtiment de Paris. A les en croire, les maçons, limousi-nants et leurs aides seraient des antiparlementaires, des anti-patriotes, des «révoltés» attendant avec impatience l'heure de soulever les pavés de la capitale et professant un profond mépris de toute méthode prudente et de toute conception étroitement corporative. Au cours de sa défense devant la conférence internationale des syndicats, le libertaire qui représentait la C. G. T. et en expliquait les vertus aux «réactionnaires» des autres pays, a cité avec quelque insistance la Fédération du Bâtiment.

« Nous n'avons, quant à nous, jamais été dupes des classifications en « réformistes » et « révolutionnaires » qui ont été admises par les intellectuels du syndicalisme anarchisant et par les journalistes bourgeois. Les syndicats, nous les connaissons un peu autrement que par les livres des éminents théoriciens ou que par la fréquentation des bureaux de la Maison des fédérations. En ce qui concerne le Bâtiment, il y a plus de quinze ans que nous avons pu suivre de près, à Paris, ses admirables efforts corporatifs. Le Bâtiment a une façade — sa représentation à la C. G. T. — et un intérieur — l'esprit qui anime ses syndiqués. Dans les congrès confédéraux, dans les discours des anarchistes, dans les bréviaires du syndicalisme utopique, c'est la façade qu'on nous montre. Dans la réalité, c'est des syndiqués eux-mêmes dont il faut tenir compte. Et peu importe à ceux-ci la figure qu'on leur donnera dans les congrès, les meetings, les livres et les journaux si, en pratique, leurs fonctionnaires syndicaux se conduisent comme il le faut, si le syndicat leur fait obtenir ce pourquoi ils y ont adhéré: des satisfactions professionnelles.

«Je ne sais pas si la suppression du tâcheronnat figurait dans la liste des revendications «spécifiquement syndicalistes-révolutionnaires» ou dans celle des «réformes de quarantième ordre» du syndicalisme dit «réformiste»; ce que je sais c'est que, depuis quinze ans au moins à ma connaissance, les maçons parisiens enrageaient de ne pouvoir l'imposer et que s'ils ont enfin abouti, c'est grâce à la merveilleuse cohésion syndicale à laquelle dis sont parvenus. C'est grâce aussi — il faut bien le dire — à la cohésion correspondante des grandes entreprises patronales. Celles-ci ne songèrent pas à se grouper tant que leurs salariés n'étaient qu'une poussière balayée au gré du patronat, ni tant que le syndicat ouvrier n'était formé que des «fortes têtes» de la corporation.

Ce n'est que lorsque ce syndicat, englobant enfin un fort pourcentage de travailleurs de la corporation, put agir sur les chantiers, non plus par à-coups et exceptionnellement, mais d'une façon régulière et collective, que la force ouvrière appela la force patronale comme l'abîme appelle l'abîme. La responsabilité morale des fonctionnaires du syndicat avait grandi en même temps que ce syndicat lui-même. Il ne s'agissait plus alors de déclamations, mais de délibérations. Si « en dehors » qu'on puisse être, quand on est mandaté par une organisation qui est et qui veut demeurer sérieuse, on se trouve amené devant les représentants du patronat en parlementaire. Il faut discuter des faits, des chiffres, des textes, des intérêts, et cela est moins facile que le « coup de gueule » des réunions publiques. Il n'est plus question alors d'intransigeances verbales: on doit chercher la transaction avantageuse que réclament les syndiqués. Et au bas du contrat collectif, qui engage l'honneur de la corporation; qui, pour sa durée, supprime la grève et son « exercice révolutionnaire » ; qui interdit le sabotage \*; qui institue une commission arbitrale mixte permanente, il faut bien apposer sa signature de libertaire.

«Foin de la théorie des répercussions économiques qui est la base de l'«antiréformisme syndicaliste»! S'il résulte du contrat renchérissement de la construction et, par conséquent, des loyers, du moins les salaires sont augmentés pour les maçons, tailleurs de pierre et briqueteurs; la durée du travail est réglementée et le chômage du 1er mai est assuré. A quoi aboutirait donc l'action syndicale si elle se laissait arrêter par des considérations extra-corporatives? Une corporation lutte pour elle: si sa victoire atteint les autres corporations, celles-ci n'ont qu'à lutter à leur tour. C'est le trade-unionisme dans toute sa splendeur, avec plus de libéralisme pourtant, puisque, malgré la reconnaissance formelle par les patrons du syndicat ouvrier, le contrat du Bâtiment autorise l'emploi des non-syndiqués, ce que n'admet aucune organisation britannique.

«Un des secrétaires les plus «syndicalistes-révolution-naires» de la Fédération du Bâtiment, le camarade Péricat, peut bien écrire, dans l'organe officiel de cette fédération, que la victoire des maçons parisiens est celle de « ses principes révolutionnaires»; il ne m'en voudra pas, je pense, si je persiste à n'y voir qu'une victoire corporative, due aux 20,000 syndiqués du Bâtiment de la Seine et dans laquelle il n'y a ni «principes» ni «révolution», mais seulement un peu plus de bien-être pour des travailleurs qui n'attendaient rien autre — et ils avaient raison! — de leur effort syndical.

P.-M. André.»

C'est là un autre son de cloche que celui qu'on est habitué d'entendre lorsqu'il est question du mouvement ouvrier en France.

Nous en tirons la conclusion qu'en France comme ailleurs il n'y a que la façade, la forme du mouvement qui peut varier beaucoup. Dès qu'il s'agit d'arriver aux solutions pratiques, on cesse de faire « comme on veut », pour faire plutôt « tout ce qu'on peut ».

# Sixième conférence internationale des secrétaires des centres nationaux des syndicats.

(IIe suite.)

Samuel Gompers, un petit gros bonhomme, ressemblant plutôt à un professeur de chimie, confirme les faits énoncés par Legien, en ce qui concerne les relations entre «l'American Federation of Labour» et le secrétariat international des centres nationaux des syndicats. On constate que Gompers tient beaucoup à ce que l'American Federation soit reconnue comme organisation représentant la classe ouvrière des Etats-Unis. Il démontre les difficultés qu'il fallait vaincre pour pouvoir réunir en une

<sup>\*</sup> Voici le texte de l'article du contrat auquel il est fait allusion: «Les ouvriers s'engagent à fournir un rendement de travail proportionnel au salaire et tel qu'il sera déterminé dans un tableau annexé au présent contrat et dressé par une commission mixte. Le contrôle de rendement se fera sur une durée de huit jours de travail. »

seule organisation tous les ouvriers d'un pays d'une telle superficie. Après avoir réussi à grouper dans une organi-sation en chiffres ronds deux millions d'ouvriers de l'Amérique du Nord, le moment paraît venu pour les rappro-cher aux ouvriers organisés de l'Europe.

Cependaut, chaque pays doit rester libre en ce qui concerne son organisation intérieure et la tactique à suivre dans les mouvements, selon les conditions particulières du pays, ce qui était d'ailleurs déjà déclaré par Legien. Gompers dépeint ensuite en détail les relations existantes entre certaines organisations ouvrières de l'Amérique du Nord et de l'Europe, et il affirme qu'en Amérique on était plus près de l'entente et qu'on s'y montre plus sympathique au mouvement ouvrier européen que l'on suppose généralement ici. Comme preuve Gompers rappelle le mouvement des ouvriers américains en 1888 pour l'introduction générale de la journée de huit heures, donnant lieu à la démonstration du 1er mai, introduite en Europe par le congrès socialiste de Paris en 1889.

Depuis, différentes organisations syndicales américaines, telles celles des typographes, des ouvriers du transport et d'autres, ont directement pris contact avec leurs organisations sœurs européennes. Elles ont même conclu des traités de réciprocité, concernant les droits

aux secours et les permutations des membres.

Si l'union étroite entre les organisations ouvrières de l'ancien et du nouveau monde n'a pas encore été réalisée, cela est dû aux difficultés particulières existant spécialement en Amérique.

Qu'on songe un peu à l'énorme étendue du pays qui couvre une surface de près de huit millions de kilomètres carrés, et qui compte 85 millions d'habitants.

Ce qui constituait le plus grand obstacle, crainte des organisations américaines d'être obligées à se tenir pour leur action aux décisions prises par des gens qui ne connaissent ni la situation, ni les exigences particulières de lutte dans l'Amérique du Nord.

En ce qui concerne l'envoi de délégations aux congrès internationaux, les Américains sont obligés de tenir compte de la distance qui les sépare de l'Europe. C'est autre chose de venir à Paris depuis San Francisco que d'y aller depuis la Belgique, depuis Madrid ou Vienne.

Gompers rappelle encore les propositions formulées par les Américains, concernant la création d'une organisation internationale des travailleurs. Ce serait là une organisation d'une tout autre importance que les relations qu'on désire aujourd'hui; elle signifierait autre chose qu'un simple secrétariat international dont les Américains

ont de la peine à en saisir la portée.

Pour terminer, Gompers déclare qu'il n'est pas compétent pour déclarer l'adhésion de l'American Federation of Labour au secrétariat international. Cependant, il usera de toute son influence après son retour en Amérique pour qu'elle se réalise. Dans la conférence, il ne se considérera pas comme délégué ayant droit de vote, mais plutôt comme hôte, à moins que la conférence n'en décide autrement.

Une critique salée du camarade Hueber, délégué des syndicats autrichiens, suit les déclarations de Gompers. Hueber savait d'avance ce que Gompers dirait à la conférence. Il trouve que c'est Gompers qui ne veut pas l'adhésion des Américains au secrétariat international, parce que c'est contre sa politique constructive. Qu'est-ce qui pourrait encore empêcher les camarades d'Amérique d'y adhérer, puisque les représentants de tous les pays sont d'accord pour laisser à toutes les organisations nationales leur autonomie entière; tant soit pour leur organisation que pour leur action à l'intérieur. Les difficultés de la lutte, dont Gompers a parlé, existent encore bien plus en Europe et les délégués de l'Allemagne, des pays scandinaves ou de l'Autriche pourraient raconter de tout autres histoires à leurs collègues sur les luttes que les ouvriers ont dû soutenir contre le capitalisme et les gouvernements dans leurs pays respectifs. Hueber est au contraire d'avis que les entrepreneurs ne peuvent être que contents de l'attitude de Gompers et de sa tactique. Il remercie Gompers de ses bons conseils dont les syndicats européens n'ont heureusement pas besoin, à cause de leurs propres expériences.

Enfin Hueber nie l'existence des traités de réciprocité entre organisations syndicales d'Amérique et d'Eu-

rope, dont Gompers a parlé.

Oudegeest (Pays-Bas) exprime d'abord son étonnement sur le fait que les Américains s'arrogent le droit de faire des propositions à l'ordre du jour de la conférence internationale avant de s'être décidés d'adhérer au secrétariat international. Il ne voit pas ce qui les empêche d'entretenir des relations continuelles avec nous, puisqu'ils prétendent être des organisations basées sur la lutte des classes. Si Gompers craint de soumettre la tactique des syndicats américains à la critique de ses camarades des autres pays, Oudegeest constate que Gompers prend une attitude unique à cet égard. Les représentants de tous les autres pays ne se gênent pas de le faire vis-à-vis de leurs camarades, malgré que tous les pays ont des situations spéciales, qu'il faut prendre en considération.

Gompers constate dans sa réplique qu'il n'est pas compétent pour prendre tout seul une décision qui engage deux millions d'ouvriers syndiqués de l'Amérique du Nord. Il n'a jamais dit que l'American Federation ne devrait pas adhérer au secrétariat international; au contraire, il est convaincu que cette adhésion doit avoir lieu

prochainement.

Gompers réfute également les objections de Hueber en ce qui concerne l'accord des entrepreneurs américains avec sa tactique. Les nombreuses et sérieuses luttes des syndicats américains suffisent comme preuve du contraire. Si les Américains proposent la fondation d'une or-

ganisation syndicale internationale, c'est évidemment une preuve que Gompers n'est pas contre un rapprochement

avec les syndicats d'Europe.

En terminant, Gompers déclare que des traités de réciprocité entre certaines organisations syndicales américaines et européennes existent non seulement pour les typographes, mais aussi pour les brasseurs, les fondeurs d'acier, les mineurs et les cigariers.

Legien donne ensuite des renseignements sur les circonstances qui l'ont amené à mettre les propositions des Américains à l'ordre du jour. D'après les déclarations de Gompers, celui-ci ne peut assister à la conférence que comme hôte. Legien se réjouit de ce que Gompers assure l'ad-hésion prochaine de l'American Federation of Labour ausecrétariat international.

Huggler propose de réunir les points principaux de cette discussion en une résolution, tandis que Huysmans (Belgique) trouve qu'il suffit de prendre connaissance des explications de Gompers au sujet des propositions des Américains et de les soumettre ensuite à chaque centre national pour l'étude. Au vote qui a lieu après, le rapport du secrétaire est approuvé et la proposition de Huysmans acceptée.

Au lendemain, avant de continuer la discussion sur les différents points à l'ordre du jour, la résolution sui-

vante est adoptée:

«La sixième conférence internationale des centres syndicaux, réunie à Paris, les 30 et 31 août, saisit cette occasion pour protester avec énergie contre l'attentat commis par le nouveau régime turc vis-à-vis de la classe ouvrière ottomane à laquelle les nouvelles lois constitu-tionnelles refusent complètement le droit à l'association syndicale. Cette attitude est d'autant plus regrettable que le nouveau régime turc s'est servi des forces ou-

vrières, notamment à l'époque du boycottage de certains Etats étrangers dans les vues de sa politique extérieure.

«La conférence exprime l'espoir que le prolétariat ottoman, qui a donné preuve de vitalité et de conscience au cours de la dernière année, saura obtenir l'abolition de ces lois réactionnaires qui transforment la Turquie en la terre promise de l'exploitation capitaliste la plus effrénée et leur remplacement par d'autres, garantissant la liberté syndicale dans l'intérêt, non seulement du prolétariat turc, mais aussi des nombreux ouvriers étrangers, occupés dans l'industrie et dans les diverses entreprises

On passe ensuite aux propositions concernant le

secrétariat international.

1. Présentée par le Centre national de Belgique: « Seules les propositions présentées par les centres nationaux des syndicats adhérents au secrétariat interna-

tional seront discutées par la conférence.»

2. Norvège: « Pour avoir des bases pour le rapport de statistique annuelle des centres nationaux des syndicats au secrétariat international, des prescriptions seront préparées et des définitions seront stipulées pour que tous les détails des rapports puissent être donnés dans un sens unique.»

3. Allemagne: «La conférence recommande aux centres nationaux de préparer les statistiques sur les grèves d'après la même méthode. Dans les pays où cette statistique est préparée par les autorités, on demandera qu'elle soit faite d'après les mêmes principes.»

Les trois propositions sont adoptées sans change-

4. Allemagne: «La conférence déterminera quels sont les efforts faits par les centres nationaux jusqu'ici pour mettre en vigueur la décision de la dernière conférence de Christiania, en 1907, votée à l'unanimité, en ces termes:

« La conférence est de l'avis que les membres des syndicats adhérents au centre national de leur pays en arrivant dans un autre pays affilié au secrétariat international aient le droit d'exiger l'admission comme membre au syndicat de leur profession de ce pays, pourvu qu'ils soient munis de contremandements certifiés par l'organisation d'origine.

«S'il n'y a pas de convention entre les organisations professionnelles prescrivant une autre manière pour régler le passage d'une organisation à l'autre, les conditions

suivantes seront adoptées:

«Le droit d'entrée payé dans l'organisation où le membre était syndiqué jusqu'ici sera mis en compte, si ce droit d'entrée était au-dessus de celui exigé par la nouvelle organisation qu'il veut joindre, celle-ci pourra lui demander la différence.

« Quant au droit au secours et aux autres avantages, ils seront acquis en proportion aux cotisations versées et à la durée de la qualité de syndiqué; dans aucun cas, on ne mettra en compte un temps plus long.

«Les délégués présents s'engagent à proposer dans la plus prochaine séance de leurs organisations respec-tives ces conditions de passage et d'en recommander

l'adoption.»

Cette proposition est motivée par Sassenbach (Allemagne). Il montre les difficultés éprouvées par les syndiqués allemands arrivant en Angleterre. A Christiania, les Anglais ont reconnu la justesse de ces observations, mais ils ne pouvaient, disaient-ils, engager leurs organisations. Ils ont reconnu cependant la justesse du principe; mais, depuis deux ans, rien ne semble avoir été

Appleton (Angleterre) répond. Les promesses anglaises, dit-il, n'ont été que conditionnelles; car l'organisation centrale anglaise n'a pas d'autorité sur les unions affiliées. De plus, les unions anglaises ont de fortes

caisses, et le taux des cotisations rend la réciprocité difficile. Cependant, on peut citer des exemples d'ententes: celui des tullistes, par exemple. Ce qu'on peut faire, c'est tâcher d'avoir des cotisations uniformes. situation s'améliorera peu à peu.

Jaszaï (Hongrie) et Hueber (Autriche) rappellent de nouveau les difficultés que rencontrent les travailleurs du continent qui se rendent en Grande-Bretagne, pour avoir du travail ou pour pouvoir faire partie d'une organisation syndicale. Tous les deux plaident pour un arrangement entre les organisations syndicales en Grande-Bretagne et celle du continent. Tous les deux sont d'avis que les délégués anglais pourraient se montrer un peu plus zélés pour réaliser cette revendication qui est autant dans l'intérêt des travailleurs anglais que dans celui de l'ensemble des travailleurs syndiqués.

Oudegeest (Hollande) parle dans le même sens en engageant les délégués anglais de rendre compte à la conférence sur leurs démarches pour mettre en pratique les décisions de la conférence de Christiania.

Appleton répond à ces vives critiques.

Personne, en Angleterre, dit-il, ne peut dominer le mouvement ouvrier. L'Angleterre est un pays de démocratie: Il ne suffit pas de dire: la conférence a décidé. Il faut convaincre; et, pour nous, la conviction est d'autant plus difficile à répandre que sur deux millions de syndiqués, la General Federation n'en réunit que 800,000. Il faut que nos critiqueurs tâchent de convaincre les unions mêmes. La résolution de Christiania a été publiée; elle le sera encore. Mais il faut être raisonnable. De même, en ce qui concerne les renégats, il n'est pas de pays où ils aient été plus sévèrement jugés. Mais les émigrés, alléchés par les conditions de salaires meilleures et qui viennent chez nous, demeurent hors de l'influence des unions. Tout le possible, nous le répétons, a été

fait, et sera fait. Ces explications ne satisfont pas *Huysmans* (Belgique). Il trouve agaçant que les délégués anglais ou américains invoquent le principe démocratique pour ne pas

appliquer les décisions prises par les congrès.

Jouhaux (France) profite de l'occasion pour annoncer qu'il existe à Paris une société d'ouvriers étrangers dont une partie des membres ne veulent pas adhérer aux syndicats français. (Ce serait juste le cas opposé à celui des Anglais. Réd.)

Legien répond que si les déclarations de Jouhaux seraient exactes, il aurait été mal informé. La section étrangère de Paris lui a été présentée comme organisation d'informations et destinée au contraire à faire entrer les ouvriers étrangers dans les syndicats français.

On passe enfin au deuxième point à l'ordre du jour. La proposition des Pays-Bas: « La sixième conférence internationale des centres nationaux des syndicats nommera un fonctionnaire rétribué, qui serait chargé de maintenir et développer les relations entre les centres nationaux et la part des travaux du bureau, de publier un journal de correspondances ou des circulaires régu-

lières » est défendue par *Oudegeest* (Hollande).

Jusqu'à maintenant, dit-il, c'est le président de la commission allemande qui a été chargé des relations internationales. Il sera impossible de développer le se-

crétariat sans un fonctionnaire fixe.

Il rappelle l'exemple de la Fédération des transports et son bulletin hebdomadaire. Et il montre l'insuffisance

d'informations rapides dans les cas de conflits.

Bergmans (Belgique) demande le statu quo. Quelques circulaires d'informations plus régulières et plus fréquentes suffiront selon lui à resserrer les liens entre les divers mouvements

Après plusieurs observations de Hueber, de Rigola et de Legien, la conférence adopte une solution proposée par Legien et qu'accepte Rigola. Il n'y aura pas de

secrétaire spécial; car il est essentiel que les relations internationales restent aux soins d'un secrétaire d'organisation centrale. Mais, selon le principe déjà admis à Amsterdam, le secrétaire pourra choisir un adjoint, et ainsi les informations pourront être données plus com-

plètement et plus rapidement.
On passe à la deuxième proposition (Danemark): « Toutes les circulaires et communications importantes relatives à des grands conflits avec le patronat d'un pays doivent être envoyées aussi à tous les centres des

autres pays.

« Si les conflits éclatés dans un pays sont d'une telle importance qu'ils engagent l'intérêt des autres centres nationaux des syndicats, ces centres seraient obligés, sur demande du secrétariat international, d'envoyer un délégué à une conférence spéciale pour l'étude des mesures communes nécessaires.

Par l'adoption de la précédente proposition, la première partie de cette dernière est liquidée. Quant à la seconde partie, il faut laisser à chaque centre pleine liberté de se faire représenter ou non à ce genre de (A suivre.)

conférences.

France. La Confédération générale du travail annonce que dans toute la France les organisations locales, bourses de travail, unions syndicales, etc. déploient une activité intense pour protester efficacement contre les mesures répressives brutales du gouvernement espagnol, contre les prisonniers faits à la suite du soulèvement à Barcelone.

Nos camarades français comptent rendre plus efficaces leurs protestations en engageant les ouvriers des ports et les marins ou matelots à boycotter les vaisseaux et les marchandises espagnols dans tous les ports français. La Confédération générale du travail invite également les organisations ouvrières des autres pays à déployer une action intense de protestation, afin de venir en aide aux victimes de la révolte et pour empêcher autant que possible leurs bourreaux à accomplir les pires actes de vengeance.

Nous ne savons pas, si une action, telle que les camarades français l'ont entreprise, organisée en Suisse aurait quelque influence sur l'attitude du gouvernement espagnol. Sauf erreur, plusieurs meetings de protestation ont déjà eu lieu, entre autres à Genève, à Berne et à

Zurich.

L'idée d'un «boycott international» des marchandises d'un pays ou d'une région, soulevée déjà à une autre occasion par les délégués au Congrès de la Fédération des ouvriers horlogers à Buren, nous paraît encore assez problématique en son exécution. Elle devra cependant nous occuper à nos prochains Congrès nationaux et internationaux, que s'il faut recourir à ce moyen de

lutte, il devienne au moins une arme efficace.

Il va de soi que partout où l'occasion se présente, nous devons protester énergiquement contre les brutalités criminelles du gouvernement espagnol. Ensuite nous devons encore protester contre l'attitude servile dont fit preuve à cette occasion notre presse bourgeoise. Le Bund, les Basler Nachrichten el la Neue Zürcher-Zeitung ont, les uns après les autres, pris la défense du gouvernement espagnol que, quelque temps auparavant, ils ont accusé eux-mêmes d'être un gouvernement de brigands. Cette même presse suisse qui se fait du mauvais sang parce que le tsar n'ose pas se montrer en Italie et qui jubile en apprenant que Guillaume II fera une visite à la Suisse, a publié des articles dégoûtants afin de traîner dans la boue les révoltés de Barcelone, justifiant ainsi les crimes du gouvernement d'Alphonse XIII, Maura & Cie.

En Italie, les ouvriers gaziers au service de la compagnie internationale des usines à gaz ont formulé des

revendications. Les pourparlers n'ont pas abouti, la compagnie en question ayant refusé de tenir compte des revendications ouvrières. Ainsi, il y a possibilité que les ouvriers se voient forcés d'entrer en grève. Le mouvement s'étend aux villes de Milan, Gênes, Sampierdarena, Alessandria et Modena. Il faut prévoir que la compagnie cherchera des onvriers à l'étranger. C'est pourquoi nous prions les syndicats de faire tout leur possible afin d'éviter que des ouvriers s'engagent au service de la compagnie des usines à gaz en Italie.

Suède. Au sujet de la situation de la grande grève qui englobe encore actuellement plus de 110,000 travailleurs, le rapport suivant nous a été transmis:

«Les pourparlers engagés entre représentants des organisations patronales et des syndicats ouvriers ont totalement échoués. Les conditions formulées par les patrons sont inacceptables pour les ouvriers. Les syndicats continueront donc à soutenir la lutte avec toute la force dont les travailleurs suédois sont capables. Si la solidarité internationale continue à nous venir en aide, comme elle l'a fait jusqu'à présent, nous n'avons pas de crainte pour ce qui concerne l'issue du conflit. Seule la faim pourrait rompre notre phalange. Nous espérons que les travailleurs de tous les pays nous aideront à bannir cet auxiliaire du patronat, sur lequel les patrons ont placé tout leur espoir.

Pour le secrétariat syndical de Suède: sig.: Lindquist.»

Nous ne pouvons que recommander à nouveau cha-leureusement l'appel de nos camarades suédois. Nous nous rendons parfaitement compte de ce que l'argent seul ne déterminera pas l'issue de la grande grève en Suède. Nous n'ignorons pas moins le fait que, pour un bon nombre d'ouvriers en Suisse, il est très difficile de faire des sacrifices d'argent. Malgré cela, nous nous adressons surtout aux ouvriers mieux situés, autant aux syndicats qu'aux unions ouvrières et à tous les amis des travailleurs de venir en aide dans la mesure du possible aux grévistes en Suède qui doivent lutter si durement uniquement pour le maintien du droit de coalition. Plus tard, nous aurons l'occasion de démontrer qu'en général les ouvriers les plus mal rétribués et les plus exposés se sont montrés les plus disposés pour faire des sacrifices pour nos camarades suédois.

Voici une liste qui montre, par exemple, ce que les différents pays ont fourni comme secours aux camarades suédois, jusqu'au 18 septembre dernier.

	, 0 1												
									Secours versés:				
	Pays									1 C	oui	conne = Fr. 1.40	
	Etats-Unis		•									25,000	
	Belgique								1			2,670	
	Bosnie-Hei	zé	702	in	е							597	
4	Bulgarie											251	
	Bohême.											3,399	
	Canada .												
	Danemark												
	Grande-Br	eta	gn	е				•				670	
	Finlande				•							27,000	
	France .				•							3,156	
	Italie	1114					•					426	
	Croatie .							1		•		452	
	Hollande			•	•					•	•	2,640	
	Norvège					4						250,000	
	Russie .		•							•		440	
	Suisse .						•					12,680	
	Espagne											656	
	Allemagne	١.		•		•						762,000	
	Hongrie			7.		• 61		•		•		2,900	
	Autriche	٠.	l.s	,		1	•	•				26,906*	

<sup>\*</sup>Nous croyons qu'il doit y avoir une erreur.

A propos de ces chiffres, nous devons ajouter que la Suisse a expédié encore 1900 francs = 1357 couronnes depuis le 18 septembre et que nous pourrons probablement expédier une même somme jusqu'à la fin de cette semaine. Cela fera donc en chiffre rond 20,000 francs que la Suisse aura fournis. Ce n'est certes pas trop, mais en comparant ce chiffre avec ceux des autres pays, surtout avec ceux de l'Amérique et de l'Angleterre, nous ne faisons pas trop mauvaise figure. Il faut aussi ajouter que les pays scandinaves et le Danemark possèdent une convention spéciale déterminant les secours réciproques en cas de conflits graves. Enfin, on doit aussi tenir compte de ce que l'Allemagne, l'Amérique et l'Angleterre comptent 40 fois, l'Autriche 10 fois et la France au moins 6 fois plus d'ouvriers syndiqués que la Suisse et finalement, il reste à faire remarquer que sur les 20,000 francs, la Suisse allemande a fourni plus de 19,000 et toute la Suisse romande ensemble n'arrive pas à réunir mille francs.

Dans tous les cas, on peut dire que la classe ouvrière organisée en Suisse n'à pas mal fait son devoir jusqu'ici et on est en droit d'espérer qu'elle continuera à le faire.



### L'ACTION DIRECTE.

Par Jean Sigg.

(Fin.)

Il est un point encore sur lequel on ne saurait trop insister. Les partisans de l'action directe, en Suisse, que l'on ne rencontre plus guère que chez les anarchistes et les syndicalistes antiparlementaires, affirment à l'envi que la classe ouvrière française tout entière marche derrière eux. C'est là une erreur, involontaire, je veux bien le croire.

En effet, voici ce qu'écrivit Renard, du *Textile*, en réponse à certaines affirmations de Pouget, un des militants les plus accentués de la C. G. T., à la date du 25 novembre 1906:

« Eh oui, les syndicats existaient avant la loi de 1884, mais combien peu nombreux? Ils ne jouissaient que de la tolérance en raison de laquelle ils étaient sans cesse traqués et persécutés par le patronat et la police. Et aujourd'hui, avec la loi actuelle, chaque fois que pour employer la méthode préconisée à Bourges par le citoyen Pouget, de la mise en demeure à l'action directe, de l'action directe à la révolte, et de celle-ci à la grève générale révolutionnaire expropriatrice, les syndicats sortiront de la légalité, le gouvernement laissé entre les mains de la bourgeoisie capitaliste par l'indifférence des travailleurs et la propagande abstentionniste aidant, faite dans les syndicats par les libertaires, ceux-ci seront refoulés dans la légalité par les forces de police et d'armée dont dispose la classe ennemie.

C'est pour cela que nous préconisons l'action trinitaire: syndicale, coopérative et politique, afin d'obtenir par le syndicat des journées plus courtes, de plus hauts salaires, des mesures d'hygiène toujours plus efficaces et de faire aussi l'éducation des camarades, par la coopérative, des avantages et des ressources utiles dans la lutte que le prolétariat a à livrer à la société actuelle, et des aptitudes administratives qui ne seront pas nuisibles à une bonne administration de la société collectiviste ou communiste de demain, par l'action électorale des lois avantageuses et réformatrices, telles que celles sur le repos hebdomadaire, la réduction toujours constante des heures de travail, l'assurance des ouvriers contre les acci-

dents, le contrat collectif substituant la lutte des collectivités aux persécutions patronales dont les militants conscients, les éducateurs de leurs semblables sont toujours les victimes, sous prétexte qu'ils sont des meneurs ou des fauteurs de troubles, et permettant enfin au prolétariat de mettre la main sur l'outil qui lui manque: le pouvoir central pour opérer la remise à la société des moyens de production, d'échange et de consommation. Tant que le prolétariat n'aura pas fait cette besogne préalable, vous pourrez, dans une ville où les ouvriers sont assez organisés, tenter la reprise de l'outillage; mais vous serez assiégés par les forces policières et militaires restées entre les mains de la classe capitaliste par sa possession du pouvoir central et des moyens de communication rapides alors que vous resterez isolés et qu'on vous réduira à merci.

Oui, les travailleurs, après une élection victorieuse, rentrent aussi à l'usine en salariés, de même qu'après toute grève victorieuse, ils sont encore des salariés, mais en poursuivant la lutte contre la classe capitaliste sur tous les terrains, nous assurons sa déchéance finale, tandis qu'avec votre négation de l'action électorale et politique vous lui laissez entre les mains le moyen de vous écraser en paquets, comme il en a été pour la commune de Paris.

Avec la méthode de l'action syndicale et révolutionnaire, le syndicat suffisant à tout, ceux qui la pratiquent font forcément de la politique. Quand on fait de l'antiparlementarisme, on fait de la politique, quand on préconise l'abstentionnisme, on fait encore de la politique et, quand dans le syndicat, on fait de l'anticléricalisme, de l'antipatriotisme et de l'antimilitarisme, on ne respecte pas la liberté d'opinion du syndiqué croyant, du syndiqué nationaliste ou patriote dont on blesse les convictions politiques ou philosophiques.

Avec notre méthode trilatérale de l'action syndicale, coopérative et politique, nous divisons le travail en laissant au syndicat ce qui est de son ressort, à la coopérative ce qui est du sien, au groupe d'action politique et électorale sa besogne toute indiquée. Dans le nord cette triple action est employée, les trois moyens sont pratiqués souvent par les mêmes hommes sans qu'ils se mélangent ou se confondent; ils se juxtaposent, tout en nous permettant de diviser le travail de recrutement et d'affranchissement du prolétariat, et nous ne portons ainsi atteinte à aucune opinion ni à aucune conviction, puisque l'on peut encore être syndiqué ou coopérateur sans être socialiste.»

Ne reconnaît-on pas là le langage sérieux que les organisations qui ne sacrifient pas aux formules ont toujours tenu?

En résumé, et pour terminer, l'action directe fut un avortement, si nous nous souvenons ce qui en fut dit au Congrès de Bourges. Et elle ne pouvait ne pas être un avortement, parce que:

1° La lutte pour une amélioration des conditions du travail — réduction de la durée de la journée, augmentation du salaire, limitation des heures supplémentaires, etc. — ne peut être entreprise pour tous les métiers à la fois, du fait que les conjonctures économiques ne sont pas les mêmes, pour tous, au même moment. Il faut laisser à chaque métier le soin de choisir son heure.

2º Au moment d'une grève, il est sans doute facile dans un mouvement d'enthousiasme, d'entraîner avec soi les ouvriers qui jusqu'à ce moment sont restés en dehors de l'organisation professionnelle. Mais une